



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

AVIS. — MM. les Actionnaires du CENSEUR sont prévenus que leur réunion annuelle aura lieu le mardi 24 du courant, à sept heures du soir, dans les bureaux du journal, rue des Célestins, 6.
MM. les Actionnaires absents sont priés de se faire représenter dans la susdite réunion par un membre de la société en lui donnant une procuration spéciale.

LYON, 13 MARS 1846.

CHEMIN DE FER DE VAISE A LA CROIX-ROUSSE ET AU PONT MORAND.

Nous avons lu dernièrement dans le journal *la Presse* un article qui expliquait les avantages du rail-way souterrain que nous venons d'indiquer ; cette feuille, soit qu'elle parle des départements, soit qu'elle parle de l'étranger, a tellement l'habitude d'être loin de la vérité, nous la voyons si souvent se composer des correspondances avec des rognures de journaux, que nous n'avons pas cru devoir relever ses erreurs. Aujourd'hui nous trouvons dans le *Journal des Chemins de Fer*, feuille grave, un article sur le même sujet, et nous ne voulons pas laisser l'opinion publique s'égarer sur ce point. Voici les paroles du *Journal des Chemins de Fer* :

Nous avons demandé, lorsqu'il en était temps encore, que les embarcadères de Lyon fussent placés de manière à desservir les quartiers les plus commerçants ; l'autorité en a décidé autrement. Déjà l'on reconnaît la nécessité de parer aux inconvénients qui résultent du choix qu'on a fait, qui met l'Hôtel-de-Ville, la Bourse, la Banque, le théâtre, la place des Terreaux et les rues environnantes à plus de 2,000 mètres du débarcadère d'Avignon, et à plus de 5,000 mètres de celui de Paris.

MM. Bergeron et Cambus, ingénieurs civils, proposent de construire un chemin de fer de Vaise à la Croix-Rousse et au pont Morand.

Ces messieurs, après avoir fait ressortir la nécessité de mettre en communication la partie nord de la ville de Lyon et la Croix-Rousse en communication avec la station de Vaise, se résument ainsi :

« Nous proposons de construire, entre le débarcadère de Vaise et le port Saint-Clair, à Lyon, un chemin de fer atmosphérique ou desservi par des locomotives passant en souterrain sous le plateau de la Croix-Rousse, et qui aura pour effet :

1° De transporter de la station de Vaise au quartier des Terreaux et réciproquement la plus grande partie des voyageurs de Lyon à Paris, aussi bien dans la direction de la Bourgogne que du centre de la France ;

2° De créer un véritable service d'omnibus entre le quartier Saint-Clair et le faubourg de Vaise pour desservir en même temps les nombreux villages de Cuire, Saint-Rambert-l'Île-Barbe, etc. ;

3° D'établir une communication rapide et économique entre Lyon et la Croix-Rousse au moyen de puits et de machines à vapeur qui soulèveront des caisses pouvant contenir alternativement des marchandises et des voyageurs ;

4° De conduire dans les magasins du quai Saint-Clair, ou sur l'emplacement des jardins et constructions du grand-séminaire, les wagons des grandes lignes de chemins de fer, chargés de marchandises pour le nord de la ville de Lyon, et en même temps d'expédier directement du port Saint-Clair et dans toutes les directions du nord et du midi les produits de l'industrie lyonnaise, dont les fabricants et les commissionnaires surveillent eux-mêmes le chargement, pour ainsi dire à la porte de leurs comptoirs ;

5° D'opérer une véritable jonction du Rhône à la Saône, en amont de Lyon, pour faciliter le transport des vins, bois, pierres, asphaltes et autres productions qui, pour passer aujourd'hui d'une vallée dans l'autre, sont soumises à des frais de navigation ou de camionnage extrêmement onéreux ; le canal qu'on a eu maintes fois l'idée de creuser dans la même direction se trouverait avantageusement remplacé par le chemin de fer projeté ;

6° Enfin, d'offrir jusqu'à un certain point, dans la grande ligne du chemin de fer de Paris à la Méditerranée, une solution de continuité réclamée depuis long-temps par tous ceux qui ont à cœur les véritables intérêts de la ville, et en dernier lieu par M. Bonnardet dans son remarquable mémoire sur la *traversée de Lyon*. Les voyageurs qui ne voudront pas séjourner à Lyon, mais qu'une curiosité naturelle entrainera toujours à visiter en passant la seconde ville du royaume, viendront débarquer sur le quai Saint-Clair à côté du théâtre, de l'Hôtel-de-Ville, du palais Saint-Pierre, etc. Des omnibus les transporteront ensuite rapidement à la Guillotière ou à Perrache pour reprendre le convoi qu'ils auront quitté à Vaise. »

Nous nous réservons d'examiner plus tard ce projet, et souhaitons, s'il est mis à exécution, qu'il atténue les inconvénients du choix qui a prévalu pour les trois embarcadères de Perrache, Vaise et la Guillotière.

Cet article soulève deux questions, celle de l'emplacement de l'embarcadère, celle du chemin de fer souterrain ; s'il faut en croire des bruits qui s'accroissent chaque jour davantage, la première ne serait pas définitivement jugée, et les Brotteaux n'auraient pas perdu toute espérance ; quant à la seconde, nous regrettons vraiment qu'on occupe le public de projets dont une portion est irréalisable, dont l'autre ne pourrait avoir dans l'exécution de favorables résultats. On ne sait pas à Paris que le plateau de la Croix-Rousse n'est séparé de Vaise que par la Saône et une pente dans laquelle de ce côté deux larges chemins ont été tracés, l'un près de l'église de Serin, l'autre à la Butte. Ce plateau a cent mètres d'élévation au-dessus du niveau de la rivière ; le débarcadère de Vaise, s'il est établi à Gorge-de-Loup, n'est pas à plus de trois kilomètres du port Saint-Clair ; les omnibus ordinaires pour les voyageurs, les voitures pour les marchandises feront parfaitement ce service sans avoir besoin d'un tunnel.

On parle d'omnibus entre le quartier Saint-Clair et Vaise pour desservir les villages de Cuire, Saint-Rambert-l'Île-Barbe ; mais ce service existe, il n'est pas à un kilomètre du port Saint-Clair, et on préférera toujours une voiture marchant en plein soleil à un wagon passant dans un souterrain obscur. Au surplus, quand même la faveur publique devrait s'attacher à ce genre de transport, les revenus ne représenteraient certainement pas l'intérêt du capital engagé dans une pareille entreprise.

Que pensez-vous de la communication rapide et économique à établir entre Lyon et la Croix-Rousse au moyen de puits et de machines à vapeur soulevant des caisses de voyageurs et de marchandises ? De bonne foi, si un auteur dramatique, voulant ridiculiser les entrepreneurs ou les actionnaires de chemins de fer, mettait cette bouffonnerie dans la bouche de l'un de ses personnages, est-ce que la salle tout entière du Grand-Théâtre ou des Célestins ne poufferait pas, ne jetterait pas un de ces éclats de rire inextinguible dont le public est quelquefois saisi ? Voyez-vous les voyageurs faisant une ascension comme dans les mines de Rive-de-Gier ou de Saint-Etienne et montant à la Croix-Rousse par un puits !

De tels projets ne se peuvent pas discuter sur les lieux, nous ne pouvons qu'en rire. Les journalistes parisiens, qui ne connaissent pas les localités, et qui n'ont pas dû soupçonner qu'on se moquait du public, ont cru sans doute qu'il y avait bien loin du port Saint-Clair à la Croix-Rousse ; ils seront bien aises d'apprendre qu'il n'y a pas plus d'un demi-kilomètre en passant par la route ordinaire, la montée Saint-Sébastien, du côté du Rhône, il y a un kilomètre et demi de ce port au sommet de la montée de la Boucle, c'est-à-dire à l'extrémité nord de la Croix-Rousse. Ainsi, Vaise est éloignée du milieu de la Croix-Rousse, c'est-à-dire de la grande place, d'environ deux kilomètres, du port Saint-Clair de trois ; ce port est loin de la Croix-Rousse d'un côté d'un demi-kilomètre, de l'autre d'un kilomètre et demi. Comprend-on la nécessité d'un souterrain à travers le granit qui compose l'extrémité sud du plateau de la Bresse pour parcourir ces immenses distances ? Comprend-on surtout cette charmante idée d'un puits qui verse des voyageurs ?

Ce qui précède n'est que risible ; ce qui suit est plus sérieux

et plus déplorable. On désire, dit-on, par l'établissement du rail-way projeté, opérer une jonction entre le Rhône et la Saône, afin de faciliter les transports, et on désire en même temps, dit-on toujours, offrir une solution de continuité dans la ligne de Paris à la Méditerranée. Par quelle bizarrerie voudrait-on en même temps établir et briser les communications ? Le commerce se plaint avec raison du prix du transport à travers Lyon ; mais le meilleur moyen de faire cesser ces plaintes est de ne pas permettre qu'il y ait solution de continuité dans le chemin de fer. On feint de croire qu'elle est réclamée par ceux qui ont à cœur les véritables intérêts de la cité, et surtout par M. Bonnardet, l'un de nos académiciens ; c'est là une plaisanterie qui a duré assez long-temps et qu'il faut enfin expliquer.

Il est utile de rappeler dans quelles circonstances M. Bonnardet, de l'opinion duquel on veut étayer aujourd'hui un principe faux, fut amené à défendre la solution de continuité dans le chemin de fer de Paris à la Méditerranée. L'académie de Lyon avait mis au concours la question des avantages et des inconvénients que ce chemin pourrait avoir pour Lyon. M. Bonnardet était l'un des juges ; il fut nommé rapporteur. Il se rappela alors Rousseau et l'académie de Dijon ; il ne parla que des inconvénients. Son rapport, écrit avec infiniment d'esprit et d'humour, fut regardé comme une excellente plaisanterie et obtint un grand succès. Nous assistions à la séance de l'académie lorsque M. Bonnardet lut son œuvre ; le public rit beaucoup, applaudit beaucoup, et se retira persuadé que M. le rapporteur avait fait une charmante boutade et n'avait pas voulu faire autre chose. Si l'on avait pu avoir quelques doutes à cet égard, il eût suffi pour les dissiper de se rappeler la dernière phrase du rapport ; après l'avoir lue, la ville de Lyon n'avait plus qu'à prendre les armes, s'insurger, triompher de l'armée, vaincre le pouvoir central, et proclamer enfin en souveraine qu'elle entendait que le chemin de fer se fermât à l'entrée de la ville et se rouvrit à la sortie.

Telle était, en d'autres termes, la conclusion ; nous laissons à penser si elle était sérieuse. Le rapport de M. Bonnardet était un délicieux feuilleton et non un article d'économie. Il est vrai que depuis, entraîné par d'imprudents conseils, il a tiré de son rapport une brochure dans laquelle il combat la traversée de Lyon, il demande une solution de continuité dans le rail-way ; mais de ce qu'il s'égarait s'ensuit-il qu'on doive le suivre ? Si vous posez le principe de l'utilité d'une solution de continuité, il faut en accepter toutes les conséquences. Ainsi, pourquoi ne supprimez-vous pas la navigation sur la Saône depuis Serin jusqu'à Perrache, afin de forcer les marchandises de toutes sortes à transiter par Lyon ? Cela ne serait pas plus tyrannique, pas plus coûteux que de couper le rail de Vaise à la Guillotière, et ce serait du moins fort logique.

Vous voulez, disons le mot, que les marchandises et les hommes qui passeront paient un impôt à notre ville ; vous emploierez toutes les circonlocutions, vous entourerez votre pensée de toute l'obscurité possible, ce sera toujours une taxe de route, un droit de passage que vous percevrez, et, en vérité, ce n'était pas la peine de démolir cette foule de châteaux dont les ruines bordent le Rhône depuis Lyon jusqu'à Avignon, et du haut desquels les hommes d'armes des nobles châtelains menaçaient les bateaux pour les forcer à payer un impôt. Votre système nous ramène directement au moyen-âge. Ainsi donc, ce projet, sous quelque rapport qu'on l'envisage, ne peut pas être sérieusement discuté. Qu'on permette de telles plaisante-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 14 MARS.

LES GRANDS HOMMES DE CLOCHER.

(Suite.)

Un poète couronné fut d'abord, en Italie, un objet de vénération universelle. L'inquisition elle-même créa une exception en sa faveur ; elle écarta de cette tête sacrée ses foudres redoutables, alors que l'art des vers était déclaré suspect d'hérésie et de magie. C'est ainsi que le laurier de Pétrarque le préserva des procédures du noir tribunal. Mais bientôt cette couronne poétique cessa d'être enviée, et s'avilit insensiblement. Voyez l'Arioste et le Trissino ; ils s'y montrèrent indifférents du jour qu'elle fut substituée par Alphonse, roi de Naples, au vaniteux et ingrat Philèphe. Si le Tasse la rechercha, c'est que sa folie déjà commençait ; la mort lui sauva la honte du partage de ce laurier d'or avec le bouffon papal Guerno, à qui Léon X défera le titre d'archi-poète ! A cette nomination, les sarcasmes sanglants éclatèrent ; c'était trop peu, en effet, de la malignité spirituelle. Les épigrammes avaient fait tomber le laurier du front de quelques poètes couronnés ; la satire les ceignit de ronces et de chardons.

Le pouvoir entend-il mieux, de nos jours, la distribution des honneurs publics ? Quand la nation, et non pas le ministère, voulut élever une statue à l'immortel auteur de *Tartuffe* et du *Misanthrope*, une commission discuta le lieu où s'élèverait le tardif monument. Le président ayant demandé que ce fut sur une place publique, un membre de la commission, celui qui y représentait le pouvoir, s'écria : « Impossible, Messieurs, impossible ! Les places publiques de Paris sont réservées aux statues des rois de France et des princes du sang. » Cette parole fut dite, et elle prévalut... Molière n'eut qu'un coin de rue ! Ce n'est pas la faute du chef de la division des beaux-arts, si la mélancolique tête du contemplateur, qui domine aujourd'hui une fontaine assez élégante, n'a pas été placée en guise de piston de pompe (1).

Ainsi donc, aux rois, aux princes, les places publiques de Paris ; aux grands citoyens, aux guerriers illustres, aux génies scientifiques et littéraires, les impasses, les piliers des halles, les dessus des portes cochères, les enseignes des magasins. Quant à la province, c'est autre chose : son soleil est jugé moins aristocrate, il peut éclairer les grands de clocher.

(1) C'est M. Cavé qui prononça la phrase courtoise.

Mais laissez au ministre le soin de décerner l'apothéose, attribuez à un conseil général ou municipal cette faculté exorbitante, et vous verrez exposer de plus en plus à l'admiration de tous des réputations malingres, des célébrités éphémères, des médiocrités vaniteuses ; ou, ce qui est plus déplorable encore, vous verrez substituer à des renégats, à des parjures, à des traîtres, cette noble récompense que la nation devrait réserver à ses plus illustres enfants. Faveur ! profanation ! sacrilège ! les apothéoses en sont déjà là.

Deux villes érigent coup sur coup un buste à Charles Nodier. La faveur n'est-elle pas évidente ? Certes, nous ne voulons nier en aucune façon le mérite du spirituel académicien ; il a laissé des ouvrages pleins de grâce et d'atticisme ; nous le reconnaissons pour un lexicographe distingué. Mais il y a moins de deux cents ans vivait un écrivain étincelant d'esprit, auteur d'un dictionnaire préféré par beaucoup à celui de l'Académie ; il se nommait Furetière. Eh ! bien ! nous le demandons, quel souvenir éveillerait le buste de Furetière érigé sur une de nos places publiques ? Nos aïeux n'ont pas pensé à nous prescrire cette admiration grammaticale. La double ovation de Charles Nodier forcera nos neveux à lui chercher des titres ailleurs que dans la linguistique ; ils se demanderont si nous avons honoré le jeune théo-philanthrope ou le politique du *Journal des Débats*, qui appelait la cocarde tricolore l'*emblème couleur de sang*, le champ de mai une *mémorable saturnale*, et qui écrivait que le duc de Berry n'avait pas été frappé par le poignard de Louvel, mais par une *idée libérale*. Inconstance de pensée, inconstance de plume ; voilà Nodier. Du moins est-il pur de toute lâcheté. Passons vite devant ces deux bustes... mais regardons en face la statue de Marmande. Qui a-t-on déifié ? — Martignac. — Evoquons des souvenirs.

C'était en 1814, à la fin du mois d'avril. Toute la population royaliste de Bordeaux encombra le théâtre ; on donnait la première représentation de la *Saint-Georges* ou l'*Intérieur d'une Famille bordelaise*, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Martignac et Delaville. Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Angoulême était dans une loge toute pavoisée. L'entrée du Bourbon fut saluée avec un enthousiasme méridional, et le rideau se leva.

Un domestique paraît, un balai à la main ; il vient de faire l'appartement de M. Lowelt, lieutenant de hussards anglais, logé chez M. et Mme Dupuy (1).

(1) Nous sentons la nécessité de déclarer ici que toutes les phrases guillemetées et tous les couplets que l'on va lire ont été copiés mot pour

« C'est un véritable plaisir de le servir, dit notre domestique ; aussi, moi, je le sers de tout mon cœur. Il est généreux, poli, aimable. Depuis le 12 mars que nous l'avons ici, il s'est fait aimer de tout le monde ; il set comme l'enfant de la maison. On nous avait toujours dit qu'il fallait détester les Anglais : moi, je les détestais par obéissance ; mais, ma foi, à présent, il n'y aurait pas moyen. Heureusement que personne, aujourd'hui, ne peut nous empêcher de les aimer. »

L'allusion est transparente, comme il convient à une pièce de circonstance. Le domestique représente le peuple français, qui ne peut s'empêcher d'aimer M. Lowelt depuis le 12 mars ; et M. Lowelt est la personnification de l'armée anglaise. Voici ce poli, cet aimable, ce généreux gentleman. Il déclare qu'il n'est pas venu de Londres « pour fatiguer les habitants de la France, » et le domestique s'empresse de répondre « qu'on s'en apercevait de reste ; aussi le bénit-on, petits et grands, maîtres et valets. Chacun dit : « Donnez nous des ennemis comme ceux-là, j'attendrai des amis tant que vous voudrez. »

— « Tu n'as pas toujours pensé ainsi... car tu avais une belle peur quand je suis venu ici pour la première fois.

— « Oh ! pour ça, c'est vrai. Que voulez-vous ? On nous disait dans de grandes feuilles imprimées, et qui venaient de Paris encore, que vous étiez des sauvages, des barbares !... »

— « Et tu le croyais ? »

— « Dam !... »

Air du vaudeville *Oui et Non*.
Dam ! on nous l'répétait toujours ;
La chose paraissait prouvée ;
J'ai cru que l'dernier de mes jours
Serait l' premier d' votre arrivée.
Aussi, dès l'instant que j'vous vis,
J' sentis défailir mon courage,
Et le rouge de vos habits
Fit passer celui d' mon visage.

» Maintenant, JE REMERCIE LE CIEL DE VOUS AVOIR AMENÉS PARMIS NOUS !... »

— « Tu es donc bien aise que nous soyons venus ? »

— « Oh ! POUR CELA, OUI. »

L'Anglais, fort sensible à l'expression de ces sentiments français, rentre mot sur une brochure de la *Saint-Georges*, imprimée chez Lavale, à Bordeaux, et qui est entre nos mains.

ries à la Presse, cela se comprend; mais le Journal des Chemins de Fer ne saurait leur prêter l'appui de l'autorité que lui donne sa spécialité.

Avant-hier on nous avait déjà dit que la ville de Cracovie avait été occupée, le 3 mars, par les troupes russes. Le Journal des Débats confirme cette nouvelle. Il nous fait savoir que le général Colin, qui s'était mis dans la journée du 1^{er} mars en communication avec le général prussien de Felden, a ouvert en même temps des négociations avec les insurgés disposés à rendre la ville. Pendant ces pourparlers, le corps russe qui était sur la frontière s'est ébranlé et est entré sur la frontière sans coup-férir. La frontière russe n'est qu'à 7 kilomètres de Cracovie, et cette ville est ouverte de toutes parts. La population jeune et active l'avait quittée, il n'y restait plus que les femmes, les enfants et les vieillards. Le corps russe se composait de 5 bataillons, de 4 escadrons, de 600 cosaques et d'une batterie d'artillerie. Le corps autrichien est à peu près de la même force, et a dû faire son entrée le 4 mars dans Cracovie. Enfin les troupes prussiennes, fortes de 3,000 hommes, dont le général Rohr doit venir prendre le commandement, devaient arriver le 7 à Cracovie, qui est distante de près de vingt lieues de leur frontière.

Nous avons déjà dit que la reprise de Cracovie était un fait prévu, inévitable, et que le plan des insurgés ne pouvait être de défendre une ville ouverte; que Cracovie n'avait dû être qu'un point de départ pour l'insurrection, que celle-ci devait se continuer sous la forme d'une guerre de partisans en s'appuyant sur les monts Krackows.

Le National le dit comme nous. « Les insurgés, dit la feuille radicale, n'ont jamais eu le projet de défendre Cracovie, ville ouverte, placée dans un pays plat, et qui ne saurait résister à l'attaque d'une triple armée. Ce qui a lieu de surprendre, c'est que les forces combinées des trois puissances aient laissé, depuis le 22 février, cette ville au pouvoir de l'insurrection. Il n'y a d'autre explication à ce fait que le soulèvement des populations dans différents points du territoire de ces trois états. L'inaction des troupes le constate, et les nouveaux régiments et les réserves de guerre qu'on a fait partir démontrent jusqu'à l'évidence combien ce soulèvement est général et sérieux. »

Ce soulèvement, on a voulu le comprimer par des moyens infâmes, et le gouvernement autrichien a fait pour cela ce qui ne se fait même plus dans l'Inde, ce qui ne se fait plus aux îles Sandwich, ni dans les contrées les moins civilisées de l'Afrique: il a mis à prix la tête des insurgés; il paie chaque tête vingt-cinq francs!... Cette abominable conduite inspire à National d'éloquentes paroles:

« Le voilà donc, s'écrie-t-il, le voilà donc, ce gouvernement autrichien que l'on disait si paternel! Voilà les actes qu'il soudoie et qu'il commande! 25 f. pour chaque tête apportée! Voilà l'appât qu'il offre à des malheureux ignorants, égarés, poussés à la féroce et la plus exécrable! Aussi, voyez comme on lui obéit! Les villes et les villages sont dévastés; on tue les femmes comme les hommes; l'ardeur va si loin que les officiers mêmes de l'Autriche sont assassinés... Vingt-cinq francs! c'est un trésor pour cette population condamnée à toutes les misères du servage le plus abrutissant. Tous veulent avoir leur part; quand les hommes manquent, on égorge les femmes; les routes sont encombrées de cadavres, et ces cadavres, on vient les enlever pour les porter à la capitale du cercle, où les agents de Metternich paient le meurtre à tant la tête! Il ne manquait plus que ce dernier trait à la biographie infâme de ce vicillard, qui, sur le bord de la tombe, ne pouvant plus se livrer à d'autre libertinage, essaie du moins d'une dernière saturnale du pouvoir! »

Souscription nationale en faveur des Polonais.

(2^e Liste.)

MM. César Bertholon, 40 f. — De Béthusy, officier en retraite, 5 f. — Un anonyme, 5 f. — Zindel, 40 f. — Le docteur Gilbert, 40 f. — J. Chanu, 50 c. — E. Tiphaine, 50 c. — L. Tiphaine, 50 c. — Mlle J. Rozet, 50 c. — G. Rozet, 50 c. — Truche, 25 c. — Labrosse, 25 c. — M^{me} Tiphaine, 50 c. — Lassara, 25 c. — Rivière, 2 f. — A. Maret, 5 f. — J. Lentillon, 1 f. — Le docteur Cléret, 20 f. — Un anonyme, 50 f.

Total précédent.	511 fr.
Total jusqu'à ce jour.	652 75

Paris, le 11 mars 1846

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La chambre était encore aujourd'hui dans une très grande agitation. La manifestation d'hier, manifestation qui a été assez importante pour que le Journal des Débats lui-même n'ait pas cru pouvoir se dispenser d'en parler ce matin, était, bien plus que le projet de loi à l'ordre du jour, le sujet de toutes les préoccupations. Plusieurs députés qui ne s'étaient pas fait inscrire dès hier

dans son appartement. Que n'attendait-il M. Dupuy! L'honnête citoyen fait chorus avec son valet pour louer les Anglais et les Portugais en masse, et M. Lowelt en particulier.

« Aimable jeune homme, aussi discret que généreux! Voilà comme sont tous ceux qui vivent depuis quelques jours au milieu de nous. »

Air d'Adolphe et Clara.

Braves voisins, nobles rivaux,
Ah! qu'ils jouissent de leur gloire!
Nous délivrer de tous nos maux,
C'est le seul prix de leur victoire.
Aux lois faites par NOS VAINQUEURS
Nous obéissons sans murmure,
Et l'impôt levé sur nos cœurs,
Nous le paierons avec usure.

M. Dupuy annonce qu'il attend un de ses fils, M. Charles; ce brave jeune homme se tenait caché dans la cave d'un de ses parents « depuis qu'il avait atteint l'âge des victimes ». Intéressant conscript! Pour lui réchauffer le cœur, sans doute, son père envoie en ville chercher du vin du cru, et le domestique, faisant allusion à l'abolition des droits-réunis, cette première promesse des Bourbons, dit qu'il ne cachera plus les bouteilles, et il ajoute en sortant:

« Si quelqu'un me demande ce que je porte là, je répondrai: C'est du vin pour boire à la santé du roi des Anglais et des Portugais. »

Ce n'était pas assez de peindre avec ces couleurs les sentiments du peuple et de la bourgeoisie, M^{me} Dupuy représentera bientôt, à sa manière, le beau sexe bordelais. La chère dame se réjouit de voir cesser le blocus continental. Avec quel empressement elle retire d'une armoire secrète une pièce de mousseline anglaise, cachée là depuis long-temps! Voilà comme agissaient les femmes d'un âge mur; voici comme sentaient les jeunes filles. M^{lle} Caroline, nièce de M^{me} Dupuy, pleure l'ainé de la famille, prisonnier en Angleterre.

Sur la terre étrangère
Adolphe fut jeté;
Mais des fils d'Angleterre
Je sais la loyauté...

La loyauté des pontons! Il ne manquait plus que ce trait!
En attendant le retour du prisonnier de guerre, le réfractaire arrive.
Oh! alors il fait le brave.
« Ne soupçonnez pas, dit-il, mes sentiments et mon courage. »

sur la liste de souscription en faveur de la Pologne faisaient ajouter leurs noms à ceux de leurs collègues, et il était certain qu'aujourd'hui, avant cinq heures, la liste contiendrait plus de cent cinquante noms. M. Guizot a bien compris toute la portée de ce mouvement, et surtout de la part que certains conservateurs ont eue de devoir y prendre, car tous ses efforts depuis vingt-quatre heures n'ont eu d'autre but que d'en arrêter les progrès. A tous les députés qu'il cherche à en détourner, il dit solennellement et avec un calme qui est presque effrayant: « Prenez-y bien garde, chaque souscription en faveur de la Pologne, c'est une tête de plus qui tombe dans ce pays. »

Aujourd'hui, à trois heures, le roi se rendait à Neuilly. Au moment où il passait sur la place de la Révolution, un citoyen qui avait dû s'arrêter pour laisser galoper le cortège s'est découvert et a salué S. M. du cri de Vive la Pologne! Ce cri a été aussitôt répété par vingt-cinq personnes qui se trouvaient présentes, et il a été poussé assez fort pour que, malgré le bruit des voitures et du galop des chevaux, il soit arrivé aux oreilles du roi, qui avait avancé la tête à la portière, mais qui, en l'entendant, a aussitôt repris sa place au fond de sa voiture.

On devait donner ce soir à l'Opéra le ballet du Diable à quatre; mais comme la scène se passe en Pologne et que cela pouvait amener quelque manifestation, la police a fait remplacer le ballet par l'opéra de Lucie.

Nous ajouterons à ces faits qu'aujourd'hui, à la chambre des députés, le bruit était très répandu que le ministère, ayant été informé que M. de Boissy voulait lui adresser des interpellations au sujet de la Pologne, et qu'il serait soutenu par M. de Montalembert, a fait prier M. le chancelier Pasquier de vouloir bien, jusqu'à nouvel ordre, ne pas convoquer la chambre des pairs.

M. Sauzet a tellement habitué le ministère à compter sur son empressement à servir sa politique en toute occasion, que M. Guizot et M. Duchâtel n'avaient pas songé à le prier d'empêcher la réunion d'hier en ordonnant la fermeture de tous les bureaux de la chambre. Ils pensaient que l'idée lui viendrait tout naturellement; aussi, ont-ils été fort étonnés lorsqu'ils ont appris que, contre leur attente, la réunion avait eu lieu. Leur surprise s'est traduite en remontrances très vives qu'ils ont adressées à M. Sauzet pendant qu'il était au fauteuil, et que plusieurs députés ont, dit-on, parfaitement entendues.

Dans la journée d'hier, une dizaine de Polonais se sont rendus au ministère des affaires étrangères, et ils ont demandé à être introduits auprès de M. Guizot pour savoir de lui de quelle nature étaient les nouvelles qui lui étaient arrivées sur les événements de Pologne. M. Guizot les a reçus fort sèchement, et il s'est contenté de leur dire, en leur montrant le Journal des Débats: « Je ne sais rien; voici un journal qui en sait plus que moi. Si vous voulez revenir dans quinze jours, peut-être alors pourrai-je vous dire ce qui s'est passé dans votre pays. »

Nous persistons à croire que le gouvernement a reçu de ses agents en Prusse, en Autriche et en Russie des renseignements sur l'insurrection qui a éclaté dans ces trois états, et que, s'il ne publie rien de ces renseignements, c'est que la marche et les progrès de l'insurrection ne lui permettent pas d'annoncer qu'elle a été étouffée. S'il le pouvait, il y a long-temps qu'il aurait parlé.

Voici en quels termes la commission nommée hier dans la réunion des députés pour organiser la souscription en faveur de la Pologne a formulé dès hier son appel aux amis de cette héroïque nation:

« Les efforts que la Pologne fait pour recouvrer sa nationalité, dont les titres sont si solennellement inscrits dans les traités, titres que les chambres législatives de la France rappellent chaque année à l'Europe par des votes unanimes; le courage héroïque que déploient ses populations, qui bravent la mort pour la plus sainte des causes; la pensée douloureuse que de nouveaux martyrs scellent en ce moment de leur sang leur foi dans la puissance du droit: ces circonstances ont profondément ému la France. Tous les partis, oubliant leurs divisions, se sont confondus dans une même sympathie qui éclate de toutes parts; les soussignés, éprouvant le besoin de s'y associer, ont ouvert la souscription suivante. »

Cent vingt-quatre députés, dès hier à cinq heures du soir, s'étaient fait inscrire en faveur de la Pologne. Leurs souscriptions s'élevaient au chiffre de 5,835 f.

Il est très probable qu'aujourd'hui cent députés au moins s'associeront encore à la manifestation de leurs collègues.

Le chiffre des souscriptions annoncées par les journaux s'élève ce matin à 23,826 fr. La souscription est ouverte d'une manière officielle dans les bureaux du Siècle. On assure que ce journal s'inscrira demain, en tête de sa liste, pour une somme de 5,000 fr., et qu'il imposera à chacun de ses quarante mille abonnés une contribution

Laissons-le aller prendre mesure d'un costume de volontaire royal.

Nous touchons au nœud de la pièce. Lowelt paraît; toute la famille l'entoure, le complimente:

« Quelle nation que la nation anglaise!... Quelle armée que la vôtre! Et votre chef!... Ah! son nom seul était suffisant pour nous annoncer et votre victoire et ses effets. »

Air: Au bas d'un fertile coteau.

Brave et prudent tout à la fois,
Sans courir après la victoire,
Il sait la soumettre à ses lois
Et fixer près de lui la gloire.
A peine l'histoire offrirait
Un rival à ce capitaine,
Et l'orgueil français se plairait
A le nommer votre Turenne.

Wellington fut-il jamais mieux apprécié, et pouvait-on, après cela, lui refuser le bâton de maréchal de France? Vraiment Lowelt se montre trop généreux en ne répondant point à de telles adulations par des coups de cravache. Mais il faut que la France entière apporte, dans sa personnification, son contingent de louanges à la nation anglaise. Le prisonnier débarque à point pour cela.

Choyé sur les pontons, il en dit les douceurs.

Enfin, le volontaire royal vient parader devant Lowelt.
« Monsieur, vous êtes Anglais, je suis un soldat de Louis; permettez que je vous embrasse. »

Et, à l'aspect de la cocarde anglaise protégeant la cocarde française sur son chapeau militaire, on chante en chœur:

L'ivoire avec l'ébène
Font de jolis bijoux.

N'oublions pas le vaudeville final, cette moralité de l'œuvre, chantée sur l'air admirablement choisi:

God save the King.
Dieu conserve à jamais
Le bon roi des Anglais
A ses sujets!
Touchés de ses bienfaits,
Amis, d'un cœur français,
Chantez tous avec moi?
Vive le roi!

de 50 centimes, ce qui porterait tout aussitôt son premier chiffre à 25,000 fr.

Le Constitutionnel s'associe à la manifestation parlementaire qui a eu lieu hier au sein même du Palais-Bourbon, et il fait connaître qu'il souscrit pour une somme de 1,000 fr.

Douze journaux de département ont déjà ouvert leur souscription en faveur de la Pologne. Ce sont: l'Echo du Nord, le Journal de Rouen, le Journal du Havre, le Progrès du Pas-de-Calais, le Journal de la Somme, le Courrier d'Indre-et-Loire, le Libéral du Nord, l'Industriel de la Champagne, l'Eclair de Saint-Omer, le Barbier de Lille, le Progrès de la Champagne, la Sentinelle Normande.

La première liste du Journal de la Somme s'élève à 317 fr.

Il faut ajouter à la liste des députés qui ont souscrit hier dans l'intérêt de l'insurrection polonaise les noms suivants, qui se sont ajoutés aujourd'hui à cette liste:

MM. Lacrosse, 25 f.; Abraham Dubois, 25 f.; Deslongrais, 25 f.; Berville, 25 f.; de Vatry, 200 f.; Malley, 20 f.; Layet, 50 f.; Le-tournoux, 10 f.; Dutertre, 25 f.; de Viart, 100 f.; Mathieu (de l'Ardèche), 15 f.; Desabes, 15 f.; Saint-Marc Girardin, 25 f.

Ce matin, au collège de France, M. Rosseau-Saint-Hilaire, chargé de professer l'Histoire des Empereurs, a fait de généreuses allusions à l'insurrection de la Pologne. Il a dit qu'il était beau de mourir pour la liberté, et que c'était toujours, même quand la victoire ne devait pas suivre immédiatement, un noble exemple à donner au monde. Les auditeurs ont saisi avec empressement les allusions du professeur à la tyrannie des gouvernements du Nord, et ont salué son improvisation d'applaudissements prolongés et du cri répété de Vive la Pologne!

Le mouvement ne se ralentit pas. Aujourd'hui, dans la journée, le National a encore reçu des sommes plus considérables que celles qui lui avaient été apportées depuis trois jours. Les jeunes Grecs résidant à Paris n'ont pas voulu rester en arrière; ils ont souscrit pour une somme de 480 f.

Nous croyons que la journée ne se passera pas sans que l'Ecole Polytechnique ait aussi témoigné de ses sympathies en faveur de l'insurrection polonaise.

Avant-hier au soir, à l'Opéra, la Marseillaise a été demandée par de nombreux spectateurs du parterre, et des arrestations s'en sont suivies. La Gazette des Tribunaux annonce aujourd'hui que plusieurs des personnes arrêtées ont été mises en liberté, mais que cinq d'entre elles sont encore détenues.

Des souscriptions en faveur des Polonais se sont ouvertes spontanément à Saint-Quentin, à Reims et à Rennes.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 10 mars.

La chambre continue la discussion de la loi sur le sucre. Après deux épreuves, l'amendement de la commission est rejeté au scrutin.

M. BENOIST: M. le ministre des finances, à l'issue d'une conférence à laquelle il avait appelé un célèbre chimiste, tout en adoptant le chiffre de 1,400 grammes, s'était montré disposé à s'accorder avec la commission pour adopter celui de 1,350. Je viens proposer ce chiffre au nom de la commission. (Réclamations.)

M. LACAVE-LAPLAGNE: Il est vrai que l'avis du célèbre chimiste que j'avais cru devoir consulter avait été, tout en maintenant le chiffre de 1,400 grammes comme le plus exact, que celui de 1,350 pouvait être adopté comme transaction; mais la chambre comprendra que, dans l'état de la discussion, je ne puis abandonner le chiffre du gouvernement.

M. LESTIBOUDOIS: Ce serait abuser de la victoire. Les faits n'ont pas changé depuis la disposition que montrait M. le ministre des finances à nous faire une concession. Le chiffre de 1,350 grammes entraîne déjà la ruine possible, certaine, d'un grand nombre d'établissements. (Réclamations.) Je prie la chambre de s'en tenir là. (Aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT: Il va être procédé au scrutin par appel nominal.

La chambre n'étant pas en nombre, le scrutin est annulé; il sera repris demain et aura lieu par appel nominal.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du CENSUREUR.)

Séance du 11 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est adopté. L'ordre du jour appelle la reprise du scrutin, annulé hier, sur le chiffre de 1,350 grammes proposé par la commission dans l'article 7. Ce chiffre, qui tend à remplacer celui de 1,400, proposé par le gouvernement, représenterait la moyenne, par hectolitre, du rendement des sucres. Voici le résultat du scrutin:

Que dites-vous de cette charmante maison de M. Dupuy, de cet intérieur d'une famille bordelaise? Le domestique, qui figure le peuple, déclare avoir eu peur des Anglais, et il en est venu à les adorer. Le papa Dupuy, c'est-à-dire le bourgeois français, a appelé l'étranger de tous ses vœux. Le plus jeune de ses fils, le représentant naturel de la jeunesse, a évité la conscription; la mère a fait la contrebande et a fraudé le droits-réunis. La cousine s'extasie sur la mansuétude des Anglais pour les prisonniers de guerre, et le fils unit sa voix à ce touchant ensemble en rentrant avec les bagages de l'ennemi.

Et vous glorifiez l'homme qui a signé ces choses lâches, infâmes! Ah! si quelquefois l'échafaud fut un autel, le piédestal ne peut-il pas se transformer en pilori?

Des autorités civiles et militaires ont assisté à l'inauguration de la statue de Martignac! Des voix officielles ont parlé en faveur de cet homme, parce qu'il fut ministre un jour!... Et pas une voix ne s'est élevée du sein de la foule pour crier:

« Relevez-vous, vieux soldats de l'antique monarchie, tombés en allant conquérir sur les Anglais le pays même où ce citoyen impie osa bénir leur retour victorieux! »

Relevez-vous aussi, phalanges de la République et de l'Empire, qui, partout où la gloire vous a poussés, avez rencontré nos éternels ennemis que célébra la plume deux fois anti française de Martignac!

Unissez-vous pour renverser ce marbre prostitué... Nul ne parla ainsi; mais on dit que la nuit venue, quand la statue resta seule sur la place de Marmande comme un fantôme immobile, deux autres fantômes s'avancèrent à pas lents en se donnant la main... C'étaient César et Constantin Faucher. Frères par la naissance, par la gloire et par le martyre, un commun sentiment d'indignation les réveilla tous deux. Arrivés au pied de la statue, ils prononcèrent ces mots accusateurs:

« Martignac, tu avais été notre obligé, et tu nous refusas ta parole d'avocat; tu t'étais assis en voisin, en ami à notre table hospitalière, et tu nous outrageas publiquement du nom de scélérats et de bourreaux, quand notre sang innocent fumait encore au cimetière de la Chartrouse. »

Ils dirent, et fouillèrent de leur index les traces faites par les balles anglo-françaises qui les avaient fait tomber l'un sur l'autre, hélas! l'un après l'autre; puis, s'élevant au niveau du piédestal, tous deux étendirent le doigt, et allèrent toucher les deux joues de la statue... et le lendemain on disait dans Marmande: « Quoi! déjà de la rouille! » — Non, c'était du sang!

ÉTIENNE ARAGO.

(La suite à un prochain numéro.)

Votants	278
Majorité	140
Pour	136
Contre	142

Cour d'assises du Rhône.

Audience du 12 mars.

PRÉSIDENCE DE M. DE VAUXONNE.

Incendie.

Dans la nuit du 29 au 30 septembre dernier, entre minuit et une heure, un sinistre éclata au rez-de-chaussée de la maison Lebrument, rue Coustou, 5. De prompts secours concentrèrent bientôt le feu dans les pièces du rez-de-chaussée, qui servait de magasin au sieur Duplomb, fabricant de soieries. Le lendemain, quand on fit des perquisitions, on remarqua que le feu avait laissé dans le magasin des traces uniformes; les ravages s'étaient étendus partout, et particulièrement dans les placards. Les portes, qui restaient encore attachées à leurs gonds, étaient beaucoup plus calcinées du côté de la paroi intérieure que du côté extérieur. Au fond de l'un de ces placards on trouva des corbeilles contenant des roquets de soie, de la bourre de soie mêlée avec des copeaux et imbibée avec une matière qu'on pouvait prendre à l'odeur pour de l'essence de térébenthine, mais que l'analyse chimique a fait reconnaître pour de l'huile essentielle de goudron, connue sous le nom d'huile-gaz.

Duplomb tenait aussi en location l'entrepôt situé au-dessus de son magasin; c'est là que d'ordinaire il plaçait ses ballots de soie grèges. D'un autre côté, Duplomb a fait assurer, en mai 1845, pour 100,000 fr. de marchandises à la Compagnie lyonnaise, tandis qu'il n'en avait qu'à peine pour 10,000 fr. Dans les mois qui suivent, il a acheté pour 60,000 fr. de soies, et les a montrées à ses employés. Le 22 septembre, il contracte une nouvelle assurance avec une autre compagnie; ses marchandises y figurent encore pour 100,000 fr. Le 27 septembre, il part pour Paris, et le 30, l'incendie éclate.

Le lendemain, la femme Duplomb va réclamer le prix de l'assurance; elle déclare que l'incendie leur fait éprouver de grandes pertes, mais que son mari, actuellement à Paris, fera connaître la valeur des marchandises détruites, tous les livres de commerce ayant été brûlés. Un fait grave que l'accusation reproche encore à la femme Duplomb est le propos suivant: « Quel malheur que ce plafond ne soit pas tombé! On aurait cru que tout était dessous; c'était pour nous un coup de 100,000 fr. » Et cette autre parole: « S'il y avait eu un courant d'air, tout aurait bien mieux brûlé; mais pour cela il aurait fallu laisser les fenêtres ouvertes. »

Duplomb est interrogé d'abord séparément. D. Pourquoi avoir fait assurer pour 100,000 fr. de marchandises lorsque vous n'aviez qu'une faible valeur de marchandises? — R. J'espérais m'associer à M. Chaboud, qui devait apporter 40,000 fr. dans cette association.

D. Cette association n'était qu'un projet, et Chaboud déclarera qu'il ne devait apporter que 10 à 12,000 fr. — R. Cette association était sérieuse et devait commencer au mois d'octobre.

Interrogé sur l'existence des matières inflammables trouvées dans le magasin, Duplomb prétend n'en avoir aucune connaissance.

Dans son interrogatoire, la femme Duplomb nie énergiquement les faits et les propos que l'accusation lui impute. Elle ne s'occupait pas du magasin de son mari; le soir du sinistre, elle a été accompagnée par les employés de M. Duplomb jusqu'à la porte d'allée; elle est montée chez elle, où couchaient plusieurs jeunes ouvrières; elle n'est pas ressortie.

On procède à l'audition des témoins.

Le sieur Dupuy, agent d'une compagnie d'assurances, explique qu'il s'est rendu sur les lieux après le sinistre. Les traces du feu étaient uniformes; le plafond, les placards étaient également carbonnés. Il attribua cela à la présence d'un agent excitateur. Le témoin déclare néanmoins que la combustion a pu être activée par le vernis mis franchement sur les bois du magasin, qui était en réparation. M. Dupuy obtint deux factionnaires du commandant de place pour empêcher les soustractions et les dérangements qui pourraient être apportés à l'état des lieux. Il tenait à ce que les débris fussent conservés, car il ne croyait pas que le moindre parcelle de soie eût été brûlée. Une des choses qui le frappèrent surtout, c'est que l'on prétendit que les livres avaient été incendiés, tandis qu'on retrouvait des débris de papier, des morceaux de sapin, bois fort combustible, qui étaient presque intacts.

On entend ensuite MM. Cassini, Bineau et Chapeau, experts, qui ont analysé les débris et les cendres recueillis dans le magasin. Les cendres ne contenaient aucune partie de soies. La bouteille qu'on croyait contenir de l'huile essentielle de térébenthine contenait de l'huile de goudron, plus connue dans le commerce sous le nom d'huile-gaz.

Un de MM. les jurés demande si les débris, les chiffons imbibés d'huile étaient disséminés, ou si, au contraire, on les a trouvés seulement à côté des tessons de la bouteille qui paraît avoir contenu ce liquide.

Les chiffons imbibés d'huile étaient dans un seul endroit et proche des tessons de la bouteille cassée.

M. Chapeau explique qu'il trouva dans les débris un morceau de basane; comme il s'était rencontré de nombreux lambeaux de vêtements, on pensa d'abord que c'était une tige de botte; mais lorsqu'il fut soumis à la vapeur, ce morceau de peau fut reconnu pour de la basane qui avait recouvert le bureau où étaient les livres.

M. Chapeau pense que si ce morceau a résisté au feu, les livres de commerce, recouverts d'une peau plus épaisse, auraient dû se retrouver; on a même retrouvé un volume in-8° dont l'extérieur seul a souffert, mais encore assez intact.

M. Chapeau a observé également que les portes des placards paraissent plus torréfiées en dedans qu'en dehors; cependant un pareil fait s'explique dans l'hypothèse où les portes seraient restées ouvertes.

M. Pine-Desgranges, défenseur des mariés Duplomb, demande à M. Chapeau si de l'expertise on peut conclure que le feu ait été mis volontairement par les mariés Duplomb.

M. Chapeau répond négativement; il ajoute que, du reste, l'expertise n'avait pas à résoudre cette question, qui doit être par MM. les jurés.

M. Pionin, commissaire de police, loge près du magasin des mariés Duplomb, et donne des détails sur la scène de l'incendie. On cassa une fenêtre et on fit jouer la pompe par cette ouverture qui donnait sur la rue Coustou. Les secours furent très prompts: au bout d'une heure et un quart tout au plus, le foyer de l'incendie était éteint. Il fit transporter les soies hors du rez-de-chaussée, et les livres et débris chez le portier, en lui faisant recommander de les tenir à sa disposition. M. le commissaire de police remarqua également que quelques portes de placards étaient plus brûlées en dedans qu'en dehors. Après le sinistre, le sol était jonché çà et là de papiers, de chiffons de bourre de soie, de copeaux; on remarqua également les tessons d'une bouteille qu'on croit contenir de la térébenthine. A l'entresol était une seconde bouteille intacte et presque vide; on trouva là dans deux balles plus de 100 kilogrammes de soies. Le plancher n'avait pas été percé par la flamme, et les

marchandises n'étaient presque pas altérées. M. Pionin remarqua la porte de communication qui lie l'ancien magasin de Duplomb et la nouvelle pièce qu'il faisait réparer. Cette nouvelle pièce a une entrée extérieure qui donne dans l'allée, et par laquelle on peut entrer dans les magasins sans être vu du portier.

Les plâtriers qui ont travaillé quelque temps avant l'incendie déposent qu'ils n'ont pas employé d'autre drogue que du vernis à l'esprit. Ils ont fait du feu pour faire sécher les plâtres dans la nuit du samedi au dimanche, mais pas le lundi. Le portier de la maison déclare qu'il a fermé la porte de la rue Coustou à dix heures, celle de la rue des Capucins à onze heures. A onze heures trois quarts il fut réveillé.

M. le président au témoin: A quelle heure l'allée cesse-t-elle d'être éclairée?

Le témoin: A onze heures.

D. De chez vous pouvez-vous entendre entrer chez M. Duplomb? — R. Oui, si l'on entre par la porte de l'ancien magasin; non, si l'on se sert de la porte qui donne dans la nouvelle pièce.

Le sieur Chaboud affirme que l'association avec Duplomb n'a jamais été qu'un projet; qu'il ne devait apporter que 10 à 12,000 fr. Le lundi soir il a fermé lui-même le bec à gaz. Ce bec est très rapproché d'une poutre qu'il chauffait considérablement. Le plafond est bas et en toile; il avait été récemment reverné à neuf. M. Chaboud a soufflé et éteint la lampe à huile qui restait une fois le bec fermé.

Le sieur Serra, employé chez M. Duplomb, dépose entre autres faits que, dans le magasin, après l'incendie, voyant que tout était dévalisé et en désordre, il fit remarquer la bouteille de térébenthine. M^{me} Duplomb le poussa avec le coude en lui disant tout bas: « Taisez-vous donc. »

M^e Pine-Desgranges fait observer que ce témoin dépose aujourd'hui comme il l'a fait devant M. le juge d'instruction, alors qu'il était prévenu et accusé de complicité. Il reproche en outre à Serra d'avoir reçu de M. Bouchardy une somme de 1,900 fr. pour une facture et de n'avoir tenu compte que de 1,700 fr., en ajoutant qu'il insiste parce que, s'il prouve que cet homme a été un commis infidèle, on peut en conclure qu'il est un témoin inexact.

M^{me} Serra, femme du précédent témoin, dépose que M^{me} Duplomb lui a tenu le propos relaté dans l'acte d'accusation: « Quel malheur que ce plafond ne soit pas tombé! On aurait cru que que tout était dessous; c'était pour nous un coup de cent mille francs. » Elle a aussi entendu M^{me} Duplomb dire plusieurs fois: « S'il y avait eu un courant d'air, tout aurait bien mieux brûlé; mais, pour cela, il aurait fallu laisser la fenêtre ouverte, on aurait vu le feu, et on l'aurait éteint trop tôt. »

M^e Pine-Desgranges fait observer que ce témoin est en contradiction avec les dépositions faites dans l'instruction.

On passe à l'audition des témoins à décharge.

Julie Perrin, ouvrière chez M^{me} Duplomb, dépose que madame est rentrée vers neuf heures et demie, et n'est pas ressortie. M^{me} Duplomb était en chemise lorsqu'elle est allée ouvrir aux personnes qui venaient annoncer que le feu était au magasin.

Jeannette Dufour dépose des mêmes faits.

M. Desprez, avoué à la cour royale, a connu les mariés Duplomb, et toujours comme ayant une conduite parfaitement honnête et étant d'une famille fort aisée.

Le sieur Baril, marchand fabricant de soieries, dépose que le lendemain, à sept heures du matin, tout le monde entrait. Le témoin est entré, a trouvé là plusieurs personnes, et notamment MM. Surby et Serra, qui s'occupaient à ramasser des soies.

Il est quatre heures; l'affaire est renvoyée à demain.

A M. le rédacteur du Censeur.

Givors, le 9 mars 1846.

Monsieur,

Dans différents numéros de votre journal, vous avez signalé à l'autorité les vices de construction du chemin de fer, qui exposent journellement les voyageurs à être précipités dans le Rhône, où à être écrasés par le choc de deux convois se heurtant forcément, par la rupture d'un essieu ou d'une roue (la distance séparant les deux voies n'étant pas assez grande), ou à être également brisés contre des rochers sur lesquels un convoi peut être jeté par des courbes trop courtes.

La direction du chemin de fer n'a rien fait, malgré toutes les réclamations des citoyens et de la presse. Elle aurait vraiment eu tort de faire des dépenses qui auraient diminué ses dividendes; elle est ensuite si bien avec l'autorité supérieure, qui lui laisse ses coudees bien franches, qui serait fâchée de la contrarier, et qui attend sans doute, comme toujours, une grande catastrophe pour prendre à grand bruit de petites demi-mesures!

Je viens vous signaler un fait qui n'est pas à votre connaissance, et que l'on peut reprocher à la préfecture du Rhône et à la mairie de Givors; quant au chemin de fer, sa conduite est toute dans ses intérêts, et on sait s'il les néglige jamais.

Il y avait un chemin bien praticable de grande vicinalité allant de Givors à Lyon, sur lequel existait un service de voitures publiques. Le chemin de fer l'a pris dans une partie de son parcours, notamment à Vernaison et à Grigny, à la charge par lui d'en donner un autre bien viable. C'est ce qu'il n'a pas fait; car celui qu'il a donné est si mal établi que l'administration n'a pas voulu le recevoir; mais elle n'a rien fait pour forcer le chemin de fer à le mettre en bon état. Il est tellement mauvais qu'on ne peut y passer avec une voiture sans danger d'être écrasé par les éboulements fréquents de la montagne qui a été coupée verticalement, ou d'être précipité sur le chemin de fer ou dans le Rhône. Un docteur distingué de notre ville, y étant passé dans le mois de janvier une première fois, n'a pas osé revenir à Lyon par ce même chemin. Cet état de choses sert très bien les intérêts de la compagnie en empêchant l'établissement d'un service de voitures par terre; mais que penser de la conduite du maire de Givors et de M. le préfet du Rhône, qui négligent à ce point les intérêts et la sécurité de leurs concitoyens?

En donnant de la publicité au fait que je vous signale, vous forcerez peut-être l'administration à obliger le chemin de fer à remplir ses engagements, et vous aurez rendu un service signalé à vos concitoyens.

J'ai l'honneur, etc.

Votre abonné.

Chronique.

Le conseil municipal de Lyon s'est occupé hier de la coalition des mines de la Loire. Après une assez longue discussion, dans laquelle diverses opinions ont été exprimées, le conseil a émis le vœu que la société charbonnière ne fût pas autorisée à se constituer en société anonyme, et que le gouvernement intervint pour empêcher la réalisation d'une association qui pourrait causer de grands dommages aux industries du pays.

— Un incendie s'est déclaré hier, entre trois et quatre heures de l'après-midi, dans un magasin de bas, au 1^{er} étage de la maison faisant l'angle de la rue Ecorcheboeuf et de la place de la Préfecture. Les secours ont été prompts et le dommage peu considérable.

— Mercredi, à midi, une jeune personne âgée de 16 ans, Eugénie S..., demeurant rue de la Gerbe, est tombée dans le Rhône près de l'entrepôt des charbons des Verchères.

— Nous avons à constater deux nouveaux décès à la suite de la catastrophe arrivée le 1^{er} mars sur le chemin de fer de Saint-Etienne. Le chiffre des morts s'élève ainsi à 15. Beaucoup de blessés sont toujours dans un état très grave.

La chambre n'a pas adopté. La chambre adopte l'article 7 avec le chiffre de 1,400 grammes. Il sera fait, avant la reprise et après la cessation des travaux de chaque campagne, ainsi qu'à la fin des défécations, un inventaire général des produits de la fabrication.

Les quantités de sucre excédant le résultat de la balance du compte seront ajoutées aux charges; le droit sera dû sur les quantités manquantes.

Art. 9. Indépendamment des inventaires prescrits par l'article précédent, les employés pourront, à des époques indéterminées, arrêter la situation du compte particulier des sucres achevés, et, à cet effet, vérifier, par la pesée, les quantités existant dans la fabrique.

Si le résultat de cette vérification fait ressortir un excédant, cet excédant sera saisi; les manquants seront admis jusqu'à concurrence de 5 0/0 des quantités prises en charge; le surplus sera compris dans le décompte du mois et soumis au droit.

Le déchet éprouvé par les sucres en pains mis à l'étuve sera admis en entier, lorsqu'il ne dépassera pas 8 0/0. — Adopté.

M. Pons, député d'Espalion, est admis et prête serment.

Art. 10. Les fabricants ne pourront recevoir que des sucres indigènes ou exotiques achevés et libérés d'impôt. Ces matières ne seront introduites en fabrique qu'après une déclaration faite au bureau de la régie, et elles seront conservées sous cordes et plombs pour être représentées aux employés à leur première visite.

Les qualités reconnues seront portées en compte: 1^o chez les fabricants; 2^o chez les fabricants raffineurs, pour leur poids réel sans réfaction.

Dans l'un et l'autre cas, les sucres ainsi pris en compte seront, au fur et à mesure des sortings, déduits des quantités livrées à la consommation.

M. Achille Fould développe l'amendement suivant: Il ne pourra être introduit de sucres indigènes et exotiques, de sucres imparfaits, sirops ou mélasses dans les fabriques.

Les résidus des établissements, après cessation complète de l'exploitation, sont seuls exceptés.

M. Mangoval combat l'amendement par un discours écrit; il le combat au nom de tous les consommateurs, dit-il, c'est-à-dire de tout le monde.

M. Jollivet appuie la proposition de M. Fould.

M. Benoist, rapporteur, soutient qu'il n'y a pas fraude dans la question dont s'occupe la chambre, mais seulement lutte entre deux industries. Il repousse l'amendement.

M. Berryer: Hier, M. le ministre des finances disait qu'il fallait surtout atteindre la fraude. Eh bien! je demande s'il n'est pas possible de frauder les droits du trésor sur le rendement.

M. Lestiboudis monte à la tribune.

Il est quatre heures; la séance continue.

Voici ce que rapporte aujourd'hui le *Siccle* et ce qu'il est utile de faire savoir au pays:

Pendant qu'un grand nombre de députés, sans distinction d'opinion ni de parti, cédant à l'émotion que les malheurs de la Pologne éveillent dans toutes les âmes, adhéraient à la souscription ouverte en faveur de ces nobles martyrs de l'indépendance nationale, un seul homme, au milieu de la chambre, s'est senti le courage de protester contre ce mouvement généreux. Cet homme, est-il besoin de le nommer? Celui qui, l'an dernier, mendiait une indemnité pour Pritchard, vient cette fois disputer aux Polonais l'obole de la France; il veut que la crainte, toujours la crainte, nous ouvre ou nous ferme la main. M. Guizot, inquiet, éperdu, courait dans les couloirs et cherchait à faire passer dans le cœur de ses amis la contagion de sa pusillanimité. Ses efforts, nous sommes heureux de le reconnaître, ont quelquefois échoué. Nous avons vu avec plaisir plus d'un député conservateur prêter une oreille incrédule aux alarmantes prédictions de ce ministre, et, après l'avoir entendu, aller inscrire son nom sur la liste avec une résolution calme et consciencieuse. Les sophismes de M. Guizot ont pu souvent abuser les esprits, mais nous avons la confiance qu'ils ne parviendront pas à éteindre ce sentiment sympathique qui se confond en France avec le patriotisme lui-même.

Les élèves de l'Ecole Normale, au nombre de 90, ont envoyé au *National* une somme de 503 f. Voici comment l'organe radical apprécie cette manifestation, qui paraîtra à tout le monde d'une très grande portée:

Nous avons vu avec bonheur les représentants de la jeunesse studieuse partager l'émotion générale et s'associer à ce grand mouvement qui soulève tous les cœurs généreux. Ce n'est pas un fait indifférent que cette manifestation spontanée d'une école qui fournit à l'Etat les hommes chargés d'instruire nos enfants. Lorsqu'on voit ces jeunes gens, espérance de l'avenir, s'émouvoir et s'agiter sous l'impression d'une noble pensée, lorsqu'on retrouve dans les rangs des générations qui nous suivent cet élan qui fit la France si grande dans le passé, il ne faut pas désespérer.

Il est un but marqué par Dieu à notre nation. Qu'importe que nous succombions, nous autres soldats de la démocratie, si derrière nous l'idée qui ne meurt pas doit trouver de nouveaux et dévoués serviteurs?

Pour la plupart d'entre nous aujourd'hui la souscription polonaise est le développement d'une carrière toute tracée, l'accomplissement rigoureux d'un engagement dès long-temps contracté. Venant de la jeunesse, c'est mieux encore: c'est une promesse, et nous la saluons avec enthousiasme en songeant que l'héritage que nous ont légué nos pères sera dignement porté par leurs descendants.

Afrique française.

ALGER, le 5 mars 1846. — Depuis les correspondances d'Alger, la colonne aux ordres du maréchal duc d'Isly, qui devait partir le 4 pour la Kabylie, ne s'est mise en marche que le 5. Peut-être ce retard a-t-il été occasionné par l'arrivée subite à Alger du fameux Ben-Zamoun, venu pour expliquer au gouverneur ses dernières tergiversations. Quoi qu'il en soit, en ce moment le maréchal doit se trouver en présence d'Abd-el-Kader dans les montagnes du Djurjura, et si l'émir, comme on le disait au départ, le dernier courrier, est parvenu à réunir plusieurs milliers de combattants, il sera forcé d'accepter le combat, sous peine de se discréditer tout-à-fait auprès des populations kabyles.

La colonne du maréchal gouverneur est forte de plus de 4,000 hommes de toutes armes. On prend toujours des précautions aux environs d'Alger pour éviter toute surprise; la plaine est bien gardée, le poste de la Maison Carrée a été renforcé, et le camp du Foudouck, qui était abandonné, est de nouveau occupé. Enfin, le général Gentil, avec sa colonne, se trouve en observation vers l'Oued-Corso.

On a formé à Blidah une colonne dite de réserve, qui a été placée sous les ordres de M. le maréchal-de-camp Comman. Cet officier général, appointé au commandement du département de la Lozère, et qui était sur le point de rentrer en France, reste momentanément en Algérie.

Les renforts annoncés de France sont attendus en Algérie avec impatience.

MEDEAN, le 1^{er} mars. — M. le général Marey est rentré hier d'Alger et a aussitôt repris le commandement de la subdivision.

Nous attendons le général Yussuf, qui doit passer par Medeah avec de la cavalerie, se rendant dans le sud de la province.

— Un grand nombre d'ouvriers sont employés au Palais-de-Justice pour achever la façade. Grâce à cette activité, la belle colonnade sera bientôt tout-à-fait complète.

— On travaille au passage qui doit faire suite à la galerie de l'Hôtel-Dieu. Plusieurs maisons sont déjà en démolition.

— On dit qu'une usine à gaz se construit en ce moment à Villeurbanne pour l'éclairage de cette commune.

— M. Gorand, ancien vicaire de Saint-Nizier, a été installé hier dans ses fonctions de curé de l'église de Saint-André, à la Guillotière.

— La section des Charpenes fait, dit-on, de nouvelles démarches pour être distraite de la commune de Villeurbanne; ses habitants en motivent la nécessité sur les considérations suivantes :

La population de la commune de Villeurbanne, telle qu'elle existe aujourd'hui, comporte plus de 4,000 âmes; la partie qui demande son érection en commune distincte, sous le nom de commune des Charpenes, aurait une population de 1,500 âmes environ, et il en resterait à Villeurbanne une à peu près de 2,500. Le territoire subirait une séparation facile, des limites naturelles, pour ainsi dire, existant entre les deux parties à séparer, c'est-à-dire un chemin. La superficie territoriale que chaque commune conserverait serait dans des proportions égales, et s'il est vrai que celle de Villeurbanne serait inférieure, elle couvrirait bien au-delà cette différence numérique par le degré de supériorité de son sol.

— A dater du 1^{er} avril prochain, le service de la malle-poste de Strasbourg à Lyon sera supprimé sur la section de Strasbourg à Mulhouse. Le transport des dépêches sera confié directement au chemin de fer. Une malle-briska desservira le parcours de Mulhouse à Lyon.

Spectacles du 13 mars.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Châlet, opéra. — Les Amants de Castille, ballet. — CÉLESTINS. — Le Comte Julien ou le Château maudit, drame. — Made-moiselle Salle, vaudeville. — Les Trois Baisers, vaudeville. — Le Loup et l'Agneau, chansonnette. — Le Bureau de placement, chansonnette.

Bulletin de la Bourse de Paris du 11 mars 1846.

Les fonds anglais étant arrivés en hausse de 1/8 0/0, on a fait, avant la bourse, 85 90. Le 3 0/0 a fléchi immédiatement après l'ouverture, et il est tombé à 85 65. On a même donné dans la coulisse à 83 60. Après la réponse des primes, il y a eu une réaction en hausse aussi forte que rapide, et le 3 0/0 a fermé à 85 85. Après la clôture, il est monté à 84 05, et il est resté à 85 97 1/2.

Cette réaction a été le résultat du bruit qui a couru que le sénat américain avait rejeté la dénonciation du traité de l'Orégon.

CHEMINS DE FER.

Trois pour cent.....	85 80	Saint-Germain.....	1105
Quatre pour cent.....	106 30	Versailles (rive droite)...	327 50
Quatre et demi pour cent.	»	— (rive gauche) ..	350
Cinq pour cent.....	119 15	Paris à Orléans.....	1300
Emprunt de 1844.....	»	Paris à Rouen.....	1030
Trois pour cent belge....	»	Rouen au Havre.....	745
Quatre 1/2 p. 0/0 belge....	101	Avignon à Marseille.....	»
Cinq pour cent belge....	105 1/2	Strasbourg à Bâle.....	242 50
Cinq pour cent napolitain.	»	Orléans à Vierzon.....	745
Récépissés Rostchild....	101	Orléans à Bordeaux.....	665
Cinq pour cent romain....	101 3/8	Amiens à Boulogne.....	525
Cinq pour cent portugais.	»	Montereaux à Troyes.....	450
Trois pour cent espagnol.	58	Bordeaux à la Teste.....	»
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.	»	Chemin du Nord.....	775
Banque de France.....	3385	Fampoux à Hazebrouck ..	465
Comptoir Ganneron.....	1242 50	Dieppe et Fécamp.....	470
Banque belge.....	900	Paris à Strasbourg.....	541 25
Caisse Lafitte.....	1205	Tours à Nantes.....	575
Obligations de Paris.....	4380	Paris à Lyon.....	621 25

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 13 mars.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	985 75	»	985	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans.....	»	»	4510	4512 50	4515	4518 75
prime.....	»	»	»	»	4515	4517 50
Paris à Rouen.....	»	»	4042 50	4045	4040	4047 50
prime.....	»	»	4047 50	»	4060	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	748 75	755	752 50	755
prime.....	»	»	»	»	960	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	782 50	780	782 50	780
prime.....	»	»	»	»	790	»
Paris à Lyon.....	»	»	»	»	622 50	625 75
prime.....	»	»	»	»	627 50	650

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. M^{me} BENAYCLEN, qui tenait l'hôtel des FAÇADES, place Bellecour, a l'honneur de prévenir ses nombreuses connaissances qu'elle vient de faire l'acquisition du Café de M. VALLY, port du Temple, n. 42.

A VENDRE Le Fonds de l'Hôtel et du Restaurant du Grand-Lucullus, situé sur la place de la Comédie, à Montpellier, à l'avenue du chemin de fer, et dans la plus belle position de la ville.

Cet établissement, qui est très bien achalandé, vient d'être restauré à neuf, et se trouve muni de tout le matériel nécessaire à l'exploitation.

On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser à M. Chauvain, qui a fait valoir cet établissement pendant quinze années, et qui désire se retirer dans ses propriétés. (334)

A VENDRE pour cause de maladie. Un cabinet de lecture bien achalandé. S'adresser à M. Charcot, marchand de gants, place de la Préfecture, 17, à Lyon. (1221)

A VENDRE Jolie petit fonds de mercerie, modes en lingerie pour femme, bien achalandé, situé grande rue de la Guillotière, n. 86. S'y adresser. (320)

A CÉDER un office de notaire à la résidence de Chambon-Feugerolles, chef-lieu de canton, à huit kilomètres de Saint-Etienne (Loire). S'adresser à M^e Desprez, avoué à Lyon, place du Gouvernement, n. 4, et à Saint-Etienne, à M^e Heurtier, avoué, rue de Foy, n. 9. (2772)

A VENDRE Une jolie maison bourgeoise toute meublée, avec un grand clos en plein rapport, dans une des plus belles positions des bords de la Saône, et à proximité de Saint-Rambert. Les omnibus s'arrêtent à la porte. S'adresser à l'Agence Générale, rue Mercière, n. 50. (6217)

ON DEMANDE une personne dont la profession aurait des rapports à la construction des bâtiments, pour être employée au placement d'articles d'un écoulement facile, et pouvant disposer de 4 à 5,000 fr. pour garantie. On donnerait un appointement fixe et un intérêt, ou, si cela convenait, on pourrait opérer ce placement pour son propre compte. (332) S'adresser à M. Puigsech, teneur de livres à Lyon, rue de la Poterie, n. 2, de midi à trois heures.

A VENDRE Fonds de cabaret-restaurant, situé rue des Capucins, n. 7, dans le passage. On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'y adresser. (316)

A LOUER aux Brotteaux, au centre de la rue Madame, vaste local et appartement, pour teinturier, charpentier, mécanicien ou forgeron. S'adresser quai de Retz, n. 49, au 3^e. (301)

A CÉDER PRÉSENTEMENT.

SUITE DU COMMERCE DE LA

MAISON GOUTTEBARON, Rue de la Plume, 2, à Lyon.

Le commerce de cette maison, qui a pour spécialité de tenir la fourniture pour cordonniers, telle que diverses étoffes en noir et en nouveauté couleur, peausses, toiles, galons, lacets, clouterie, mercerie, et généralement tout ce qui est relatif à la confection de la chaussure, est en bon rapport. Cette maison, ayant une grande clientèle dans le dehors, sur un rayon de 150 lieues, et une forte vente sur banque, au comptant, présente toute sécurité à l'acquéreur.

Etablie sur une grande échelle, il faut à l'acheteur un capital d'environ 50,000 fr. Néanmoins toutes facilités seront accordées moyennant bonnes garanties.

Pour renseignements, s'adresser à M. Gouttebaron, propriétaire de ce commerce. (225)

ESSAI POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LYON

SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

PAR ALAIN MARET.

Un volume in-8°, chez DORIER, libraire, quai des Célestins, n. 51. (333)

CAPSULES à l'huile de foie de Morue, de Raie, à la Térébenthine, aux Cubèbes, et à tous les Médicaments de Saveur désagréable.

la BOITE **MÉDAILLES D'HONNEUR CAPSULES MOTHES** 4 FR. APP^{tes} DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

GUÉRISON sûre et prompte des Écoulements récents ou chroniques, Fluës blancs, Catarrhes de vessie, etc.

Seules contenant le COPAHU pur et liquide, les médecins les plus distingués leur accordent une préférence marquée. — Leur supériorité sur toutes les préparations de ce genre, qui s'intitulent aussi CAPSULES, et qui en réalité ne contiennent que du COPAHU SOLIDIFIÉ, est si incontestable, que non seulement elles ont valu à l'INVENTEUR une MÉDAILLE D'HONNEUR, mais encore une PROROGATION des BREVETS pour 10 ans. Chaque Boîte est signée MOTHES, LAMOLIGUET & Co.

Dépôts dans TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER. A Paris, rue Sainte-Anne, N° 20

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et Co, directeurs, à Marseille. (5712)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIÉ, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6152)

COPAHINE-MÈGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Collerier, méd. en chef de l'Hôp. des Vénériens, ainsi les premiers méd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr. c'est le traitement le moins cher. DÉPOT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, places des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A LAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fluës blancs irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARON, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 45, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

Bureaux de l'Agence Générale, rue Mercière, 50.

A VENDRE A CUIRE. — Une petite maison bourgeoise, avec jardin clos de mur. (6218)

A VENDRE une fermeture en chêne, rue Port-Charlet, n. 4, à Lyon. S'y adresser. (331)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880) M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 25.

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux toupettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50, Préparé au Mou de Veau.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule toupette de ce Sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 fr. 50 c. et de 3 fr. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (4286)

AGENCE GÉNÉRALE.

L'agence se charge spécialement de l'achat et de la vente des propriétés, de la régie des maisons, des placements par hypothèques et recouvrements sur tous pays.

Les personnes qui la composent étant toutes propriétaires présentent toute garantie à ceux qui voudront bien s'adresser à elle. Les bureaux sont rue Mercière, 50. (6216)

AVIS. Vu la construction du quai Villeroy, les marchands de charbon de bois sont actuellement au port des Célestins. (243)

SIROP DE VIAL

Contre les IRRITATIONS

PRÉPARÉ AU SUC DE ROSES.

Ce Sirop est si efficace pour combattre les MAUX D'ESTOMAC et les MALADIES DE POITRINE, les TOUX SÈCHES les plus opiniâtres, les RHUMES ou CATARRHES, qu'il a souvent guéri lorsque tout autre moyen avait échoué. — Flacons de 3 fr. et de 4 fr. 80 c.

Dépôt général à la pharmacie, Grande-Rue, n. 3, à Vaise; à Lyon, chez MM. les pharmaciens CAMUSER, place des Carmes; BAYON, rue Neuve; ANDRÉ, aux Célestins; LIME, à Givors. (4788)

SIROP PHILENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 fr.; 6 flacons, 45 fr. (Affranchir.) (4200)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

Rhumes, Catarrhes,

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 fr. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDY, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAYRE, confiseur, Grande-Rue, 56; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), Rouzet, Grande-Rue, 1. (5544)

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS.

PRÉPARÉS AU SUCRE GANDI.

Les rhumes, les enrouements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.

Prix: 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (4532)

LYON.— IMPRIMERIE DE BOUSY MILS, Rue de la Guillotière, 49.